

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 10 <u>Votants :</u> 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.
<p><u>Date de convocation :</u> 24 octobre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents avec pouvoir : Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 5 novembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents excusés : Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY. ▪ Absent : Thierry MAHEO. ▪ Secrétaire : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°1 de la séance du 28 octobre 2019

RÉF/N°2019-088 : DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL N°21 SITUÉ A KERLEDAN EN VUE DE SA CESSION

Madame le Maire expose que les étapes de déclassement de la voirie et d'autorisation de cession ont été délibérées en 2017. Néanmoins la surface prise en compte étant différente de celle relevée par le géomètre, il est nécessaire de reprendre la procédure.

Les éléments soulevés par un élu lors de précédents conseils (suffisance de la largeur de voirie pour le passage des pompiers, absence de servitude de canalisations d'eaux pluviales) ont été vérifiés.

Madame Le Maire propose de constater la désaffectation et de procéder au déclassement de ce délaissé de voirie d'une surface de 75m², en vue de sa sortie du domaine public.

Le conseil délibère et approuve (8 pour, 1 contre, 3 abstentions).

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

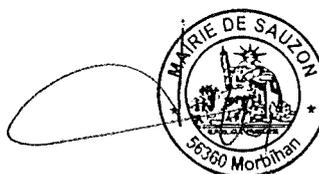
Télétransmission le 5 novembre 2019

sous le n° 19-115D2019-088 (matière de l'acte 3-5 :
 Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du
 domaine public)

Accusé réception le 5 novembre 2019

Publiée le 5 novembre 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
 Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 10 <u>Votants :</u> 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.
<p><u>Date de convocation :</u> 24 octobre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents avec pouvoir : Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 5 novembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents excusés : Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY. ▪ Absent : Thierry MAHEO. ▪ Secrétaire : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°2 de la séance du 28 octobre 2019

RÉF/N°2019-089 : MODIFICATION DES STATUTS MORBIHAN ENERGIE

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 ;
- l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- la délibération du 17 juin 2019 du comité syndical de Morbihan Énergies approuvant la modification des statuts du syndicat ;

Madame le Maire expose :

Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Énergies a approuvé la modification de ses statuts.

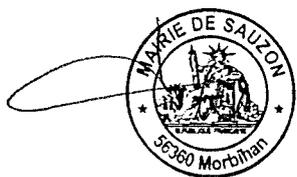
L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Énergies.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification des statuts de Morbihan Énergies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Énergies du 17 juin 2019.

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Énergies.



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 5 novembre 2019

sous le n° 19-116D2019-089 (matière de l'acte 9-2 :
Autres domaines de Compétences – Autres domaines
de compétences départementaux)

Accusé réception le 5 novembre 2019

Publiée le 5 novembre 2019

Document certifié conforme

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 10 <u>Votants :</u> 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.
<p><u>Date de convocation :</u> 24 octobre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents avec pouvoir : Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 5 novembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents excusés : Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY. ▪ Absent : Thierry MAHEO. ▪ Secrétaire : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°3 de la séance du 28 octobre 2019

RÉF/N°2019-090 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE POUR L'AMÉNAGEMENT DES VOIES CYCLABLES

Lors du conseil du 24 septembre 2019, la délibération n°2019/083 approuvait l'adhésion au service mutualisé vélo mis en place par la CCBI, il restait à en désigner les référents de la commune.

Trois élus se présentent pour deux places de référents, un vote à bulletin secret est mis en place.

- Isabelle VILLATTE : 11 voix,
- Marie-Pierre GALLEN : 5 voix,
- Ronan JUHEL : 7 voix.

Les référents de la commune au service mutualisé vélo de la CCBI sont Isabelle VILLATTE et Ronan JUHEL

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 5 novembre 2019

sous le n° 19-117D2019-090 (matière de l'acte 5-7 :
Institution et vie politique – Intercommunalité)

Accusé réception le 5 novembre 2019

Publiée le 5 novembre 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 10 <u>Votants :</u> 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.
<p><u>Date de convocation :</u> 24 octobre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents avec pouvoir : Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 5 novembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents excusés : Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY. ▪ Absent : Thierry MAHEO. ▪ Secrétaire : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°4 de la séance du 28 octobre 2019

RÉF/N°2019-091 : DÉLIBÉRATION POUR LA CRÉATION D'UN SERVICE MUTUALISÉ DANS LE CADRE DU PROJET LEADER « ACTE JEUNES » PORTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le 23 septembre 2019, le conseil communautaire s'est positionné favorablement pour la création d'un service mutualisé dans le cadre du projet LEADER « ACTE JEUNES » par la mise à disposition auprès des communes du service développement territorial de la Communauté de communes au bénéfice du développement de la politique jeunesse communale.

Dans le cadre de ce service mutualisé, le service développement territorial et notamment la chargée de mission « Jeunesse et emploi » serait amené à accomplir les missions suivantes pour la commune :

- *Définition des besoins de la commune et accompagnement au développement d'une politique jeunesse communale*
- *Recueil des besoins et attentes des jeunes par la diffusion d'un questionnaire dans les collèges*
- *Veille sur les appels à projets et soutien dans la constitution des dossiers*
- *Accompagnement à la recherche de subventions et formalisation de projets*
- *Soutien à la mise en œuvre d'actions et/ou événements à destination des jeunes, en lien avec le Co'J*

Les interventions de la chargée de mission auprès de la commune de SAUZON seront fixées dans une convention préparée avec l'élu(e) de référence de la commune.

Le coût de la mission est évalué à 2 244.6 € pour l'équivalent de 7.5% d'un Équivalent Temps Plein et 15% de frais administratifs pour une période de 9 mois, le projet « ACTE JEUNES » se terminant au 30 juin 2020.

Suite à l'avis favorable du Comité Unique de Programmation du Pays d'Auray, réuni le 21 janvier 2019 à Auray sur le projet ACTE JEUNES, une déduction de 80% de la subvention LEADER peut être appliquée. Le montant total de l'autofinancement du service mutualisé est estimé à 449€.

Ainsi Madame la Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le principe de la création d'un service mutualisé porté par la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer mettant à disposition de la commune la chargée de mission « Jeunesse et Emploi » pour le développement de la politique jeunesse de la commune ;
- d'autoriser Madame la Maire à prendre et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce service mutualisé dès lors que ces actes n'impliquent pas un engagement financier de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté (10 pour, 0 contre, 2 abstentions),

- approuve le principe de la création d'un service mutualisé porté par la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer mettant à disposition de la commune la chargée de mission « Jeunesse et Emploi » pour le développement de la politique jeunesse de la commune,
- autorise la Maire à prendre et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce service mutualisé dès lors que ces actes n'impliquent pas un engagement financier de la commune.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 5 novembre 2019

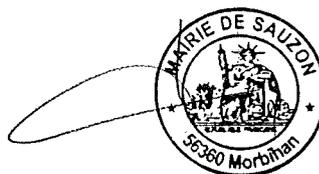
sous le n° 19-118D2019-091 (matière de l'acte 5-7 :

Institution et vie politique – Intercommunalité)

Accusé réception le 5 novembre 2019

Publiée le 5 novembre 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 10 <u>Votants :</u> 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.
<p><u>Date de convocation :</u> 24 octobre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents avec pouvoir : Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 5 novembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents excusés : Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY. ▪ Absent : Thierry MAHEO. ▪ Secrétaire : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°5 de la séance du 28 octobre 2019

RÉF/N°2019-092 : PROPOSITION D'ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE MONSIEUR DAMBLANT ET LA COMMUNE DE SAUZON

Madame le Maire expose au conseil :

Rappel historique : Monsieur Damblant a exprimé à plusieurs reprises le souhait de se porter acquéreur d'une parcelle communale cadastrée ZA 54, située à Bordery (proche du « Jardin d'Eden » qui lui appartient). Il souhaite y planter des arbres fruitiers. La politique foncière agricole de la commune étant de ne pas perdre de surface foncière agricole, d'une part, et de sécuriser les agriculteurs en place, d'autre part, la réponse concernant la vente de cette parcelle fût négative. Cependant, un échange n'était pas exclu à condition qu'il ne favorise pas un particulier au détriment d'un agriculteur. La parcelle en question était réservée à la commune pour y répandre les boues de de Pen Prad le jour où cela serait nécessaire. En attendant elle était fauchée régulièrement par un agriculteur sans bail écrit. Monsieur Damblant a trouvé et proposé une parcelle à échanger. Les circonstances n'étaient pas favorables à la politique foncière de la commune. Cet échange a également été refusé.

Récemment, Monsieur Damblant a fait une nouvelle proposition (objet de la délibération de ce jour) concernant cette fois une parcelle non exploitée (cadastrée ZR 92, située à Borderune), légèrement enfrichée, d'une surface 2,5 fois supérieure, d'une qualité de terre un peu moindre, mais située proche d'un siège d'exploitation agricole dont l'exploitant, actuellement éleveur sans trop de terres à disposition, serait intéressé par la mise en place d'un bail avec la mairie. Aucune compensation financière n'est demandée à la commune. L'éventuel épandage des boues pourrait se faire sur une autre parcelle communale. L'agriculteur qui fauchait la parcelle sans bail écrit ne voit pas d'inconvénient à ce qu'on lui trouve une autre parcelle à la place.

Ainsi, Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'échange des parcelles ZA54 et ZR92.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté s'est prononcé à voix égales : 4 pour, 4 abstentions, 4 contre. Comme le prévoient les textes en vigueur, en cas de partage exact des voix, la voix du maire est prépondérante. L'échange de parcelles est par conséquent approuvé.



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 5 novembre 2019

sous le n° 19-119D2019-092 (matière de l'acte 2-2 : Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols)

Accusé réception le 5 novembre 2019

Publiée le 5 novembre 2019

Document certifié conforme

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 10 <u>Votants :</u> 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.
<p><u>Date de convocation :</u> 24 octobre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents avec pouvoir : Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 5 novembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents excusés : Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY. ▪ Absent : Thierry MAHEO. ▪ Secrétaire : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°6 de la séance du 28 octobre 2019

RÉF/N°2019-093 : AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS 3D OUEST TECHNOLOGIES

Madame le Maire fait part du courrier du fournisseur 3D OUEST Technologies, daté du 15 octobre 2019, reçu le 17 octobre 2019, dont l'objet est la maintenance annuelle du logiciel 3D OUEST utilisé par le port. Le directeur de 3D OUEST expose le contexte des évolutions techniques et des adaptations nécessaires et le fait que leur tarif de maintenance est resté inchangé depuis plusieurs années. Par conséquent il joint un avenant au contrat initial précisant le nouveau coût annuel de maintenance s'élevant à 570,00 € HT (contre 375,00 € HT précédemment).

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté approuve l'avenant à l'unanimité et charge Madame le Maire de le signer.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 5 novembre 2019

sous le n° 19-120D2019-093 (matière de l'acte 1-4 :
Commande publique – Autres types de contrat)

Accusé réception le 5 novembre 2019

Publiée le 5 novembre 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 10 <u>Votants :</u> 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Étaient présents</u> : Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.
<p><u>Date de convocation :</u> 24 octobre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Absents avec pouvoir</u> : Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 5 novembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Absents excusés</u> : Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY. ▪ <u>Absent</u> : Thierry MAHEO. ▪ <u>Secrétaire</u> : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°7 de la séance du 28 octobre 2019

REF/N°2019-094 : DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE SARAH BERNHARDT : ASSOCIATION « LES TEMPESTAIRES » OCCUPATION SAMEDI 16 MARS 2019

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour accorder, comme l'année passée, la gratuité de la salle Sarah Bernhardt à l'association « Les Tempestaires » qui souhaite y organiser la fête nationale du court métrage le 28 mars 2020. L'accès sera gratuit au public.

Le conseil municipal, après avoir délibéré approuve à l'unanimité la gratuité pour cet événement ouvert à tous.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 5 novembre 2019

sous le n° 19-121D2019-094 (matière de l'acte 7-10 : Finances locales - Divers)

Accusé réception le 5 novembre 2019

Publiée le 5 novembre 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 10 <u>Votants :</u> 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Étaient présents :</u> Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.
<p><u>Date de convocation :</u> 24 octobre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL ▪ <u>Absents excusés :</u> Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY.
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 5 novembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Absent :</u> Thierry MAHEO. ▪ <u>Secrétaire :</u> Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°8 de la séance du 28 octobre 2019

REF/N°2019-095 : DEMANDE D'ANNULATION DE TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Suite au courrier de présentation d'excuses de Monsieur Freddy PADALEC, daté et reçu le 19 septembre 2019, Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour annuler le titre d'occupation du domaine public adressé à Monsieur Freddy PADALEC, ce dernier n'ayant pu, pour des raisons de manque de personnel, exercer son activité sur le parking de la plage de Donnant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré approuve à l'unanimité l'annulation de ce titre.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 5 novembre 2019

sous le n° 19-122D2019-095 (matière de l'acte 7-10 : Finances locales - Divers)

Accusé réception le 5 novembre 2019

Publiée le 5 novembre 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p>Nombre de Conseillers : <u>En exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 10 <u>Votants</u> : 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Étaient présents</u> : Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.
<p><u>Date de convocation</u> : 24 octobre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Absents avec pouvoir</u> : Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL
<p><u>Date de publication et d'affichage</u> : 5 novembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Absents excusés</u> : Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY. ▪ <u>Absent</u> : Thierry MAHEO. ▪ <u>Secrétaire</u> : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°9 de la séance du 28 octobre 2019

REF/N°2019-096 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT SÉJOUR AU CAMPING DE MR ET MME BRASART

Madame le maire fait part aux conseillers de la demande formulée par courrier le 19 septembre 2019 (reçue le 27 septembre 2019) demandant le remboursement d'un séjour au camping pendant la semaine du 27 juillet 2019.

Le festival des Mystères de l'Ouest avait lieu à la même période, les nuisances sonores ont été importantes au-delà des horaires d'ouverture du festival (après minuit). S'estimant lésés, Monsieur et Madame BRASART demandent le remboursement de leur séjour.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité au remboursement du séjour.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 5 novembre 2019

sous le n° 19-123D2019-096 (matière de l'acte 7-10 : Finances locales - Divers)

Accusé réception le 5 novembre 2019

Publiée le 5 novembre 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

- **Étaient présents :** Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.

Date de convocation :
24 octobre 2019

- **Absents avec pouvoir :** Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL

Date de publication et d'affichage :
5 novembre 2019

- **Absents excusés :** Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY.

- **Absent :** Thierry MAHEO.

- **Secrétaire :** Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°10 de la séance du 28 octobre 2019

REF/N°2019-097 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT SÉJOUR AU CAMPING DE MME CAPDEVILLE

Madame le maire fait part aux conseillers de la demande formulée par courrier le 13 août 2019 (reçue le 14 août 2019) demandant le remboursement d'un séjour au camping la semaine du 03 août 2019.

Le festival des Mystères de l'Ouest avait lieu à la même période, les nuisances sonores ont été importantes au-delà des horaires d'ouverture du festival. S'estimant lésés, Madame CAPDEVILLE demande le remboursement de leur séjour.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité au remboursement du séjour.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

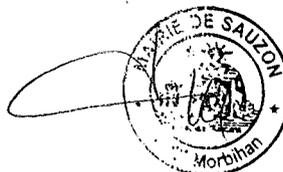
Télétransmission le 5 novembre 2019

sous le n° 19-124D2019-097 (matière de l'acte 7-10 : Finances locales - Divers)

Accusé réception le 5 novembre 2019

Publiée le 5 novembre 2019

Document certifié conforme



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle VILLATTE, Maire de SAUZON.

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 15 <u>Présents :</u> 10 <u>Votants :</u> 12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.
<p><u>Date de convocation :</u> 24 octobre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents avec pouvoir : Myriam DAVID pouvoir à Baptiste MATEL, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL
<p><u>Date de publication et d'affichage :</u> 5 novembre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absents excusés : Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY. ▪ Absent : Thierry MAHEO. ▪ Secrétaire : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°11 de la séance du 28 octobre 2019

REF/N°2019-098 COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSES CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

• Communication sur les marchés publics passés depuis le 24 septembre 2019

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Principal	25/09/19	Éditions SORMAN	Abonnement à La Lettre du Maire pour 1 an		769,00
Principal	27/09/19	Manufacture des Drapeaux Unic	Drapeaux pour la Mairie et le cimetière	134,65	161,58
Principal	27/09/19	DARON GRAVURE	2 lots de 6 coupes gravées	105,28	126,34
Principal	30/09/19	BRETAGNE AIR NET	Nettoyage et dégraissage du réseau d'extraction	470,00	564,00
Principal	01/10/19	JVS MAIRISTEM	Module d'activation PAYFIP	50,00	60,00
Principal	08/10/19	AUSTRAL HORIZON	Vinaigre	462,00	590,09
Port	10/10/19	TRAVAUX PUBLICS SERVICES	Hivernage ponton : réalisation et transport corps-morts	2 156,93	2 588,31
Principal	22/10/19	SARL ILE DES PAINS	Festival Presqu'île Breizh : sandwichs musiciens	144,29	158,72
Principal	23/10/19	SARL FRANCK ELEC	Tableau électrique logt 4 Allée des Sternes	380,00	418,00



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 5 novembre 2019
 sous le n° 19-125D2019-098 (matière de l'acte I-1 :
 Commandes publiques – Marché publics)
 Accusé réception le 5 novembre 2019
 Publiée 5 novembre 2019
 Document certifié conforme